



**MAIRIE DE BEBING**

9, rue de la Fontaine 57830 BEBING  
☎ 03 87 25 04 37 ✉ [mairie.bebing@9business.fr](mailto:mairie.bebing@9business.fr)

**Arrêté n° 10/2025  
portant réglementation temporaire de circulation  
à l'occasion du 17<sup>ème</sup> triathlon de SARREBOURG**

Le Maire de la commune de Bébing,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13 ;

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que la sécurité routière lors du 17<sup>ème</sup> Triathlon de SARREBOURG du 15 juin 2025 Rue de Kerprich, commande de réglementer la circulation au niveau du passage de la course conformément à la demande de l'Association « New Sarrebourg Team Triathlon » dont le siège social est 6, rue de la Côte 57930 BETTBORN, représentée par M. Jean-Christophe AYOT.

**ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le dimanche 15 juin 2025 lors du déroulement de la course, la circulation routière de toutes catégories sera interdite sur la rue de Kerprich (entre Kerprich-aux-Bois et le Carrefour de la RD955) dans les deux sens entre 09H00 et 11H00 et entre 14H30 et 17H30. Ces coupures seront gérées au passage des coureurs par des signaleurs de course équipé de gilets de sécurité et panneaux K10 aux points importants.

**Art. 2.** - Les restrictions visées ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire » approuvées par décret du 6 novembre 1992. La signalisation sera assurée et à la charge de l'organisateur de la manifestation.

**Art. 3.** - Le Maire de la Commune de Bébing, l'Association « New Sarrebourg Team Triathlon » responsable de l'organisation de la manifestation, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de SARREBOURG, chacun en ce qui le concerne, seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bébing, le 23 mai 2025

**Le Maire,**

**Kristina LEINEN**

